

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/069

SAISON CULTURELLE N° 9 – CONTRAT DE CESSION SPECTACLE « DIVA FAUNE »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/071 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 9 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession du droit d'exploitation avec la Sarl des Cistes, sise 21 avenue des Cistes 34270 SAINT MATHIEU DE TRÉVIERS, pour le spectacle « Diva Faune », le 5 septembre 2026 rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **5 213,27€ HT soit 5 500€ TTC** hors frais de restauration qui sont à la charge de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 2 juin 2026.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 5 JUN 2026
ET PUBLICATION LE - 8 JUN 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

